



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AVEYRON  
Immeuble Le Sériat – 10 rue Faubourg Lo Barry – Saint-Cyric Etoile - 12000 RODEZ  
Tél : 05 65 73 61 60 Courriel : cdg.aveyron@cdg-12.fr

**ARRETE**  
**PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE**  
**POUR L'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE**  
**PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**  
**ANNEE 2024**

**Le Président du Centre de Gestion de la F.P.T. de l'Aveyron,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L.523-5 ;
- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et notamment l'article 30,
- Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, et notamment ses articles 5 et 6,
- Vu le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires,
- Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
- Vu l'arrêté du 19 juillet 2021 pris par le Président du Centre de Gestion portant établissement des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne à compter du 19 juillet 2021 ;
- Considérant que 17 agents remplissent les conditions et peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude dressée à compter du 22 juillet 2024,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise établie par voie de promotion interne à compter du 29 juillet 2024 est annexée au présent arrêté.

**Article 2 :**

Tout agent inscrit sur liste d'aptitude et non nommé au terme d'un délai de 2 ans peut toutefois faire l'objet d'une réinscription sur cette liste à 2 reprises sous réserve de faire connaître, un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

**Article 3 :**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Mme la Préfète de l'Aveyron, et, pour publication, aux collectivités territoriales du département.

Fait à Rodez, le 29 juillet 2024

Le Président,

Jean-Pierre LADRECH



LISTE D'APTITUDE dressée au titre de la promotion interne pour l'accès au cadre d'emplois des  
AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX  
A compter du 29 juillet 2024

NOM - PRENOM	COLLECTIVITE	DATE 1ERE INSCRIPTION
AYRAL Franck	Mairie de St Côme d'Olt	29/07/2024
BAUD Romuald	Mairie de St Côme d'Olt	29/07/2024
BERNAT Jean-Christophe	Rodez Agglo	29/07/2024
BERTOOUT Hugo*	Mairie de Capdenac	29/07/2024
CONFOLAND Eric	Mairie de St Côme d'Olt	29/07/2024
COUDERC Mathieu	Decazeville communauté	29/07/2024
DALLU-CRETAL Delphine	Mairie de Rodez	29/07/2024
DA PONT Cédric*	Mairie d'Espalion	29/07/2024
DELPHEUX Thierry	SDIS	29/07/2024
FAYRET Jean-Luc	Mairie de Villefranche-de-Rouergue	29/07/2024
GUIBERT Christian	Mairie de Bouillac	29/07/2024
IMBERT Jean-Luc	Mairie de St Geniez d'Olt et d'Aubrac	29/07/2024
POUJOL Jean-Philippe	Rodez Agglo	29/07/2024
PRIVAT Joel	Mairie de l'Hospitalet du Larzac	29/07/2024
RAYNAL Francis	Mairie de Rodez	29/07/2024
REYGASSE Christophe	SYDOM Aveyron	29/07/2024
ROUQUETTE Karine	Mairie de Vaureilles	29/07/2024

\*Lauréat de l'examen professionnel

Fait à Rodez, le 29 juillet 2024  
Le Président,

Jean-Pierre LADRECH

